

## Négociations sociales

Depuis la fin de la négociation sur la modernisation du marché du travail, nous attendions, avec impatience, que le MEDEF désigne ses chefs de file pour les trois négociations actées dans l'accord du 11 janvier 2008 :

1. gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
2. régime d'assurance chômage,
3. formation professionnelle.

Ces négociations doivent impérativement être bouclées pour la fin de l'année 2008 pour différentes raisons :

- fin de la convention actuelle du régime d'assurance chômage au 31 décembre,
- cohérence avec la mise en œuvre du nouvel opérateur né de la fusion ANPE-ASSEDIC,
- courriers péremptoires de cadrage gouvernementaux sur la formation professionnelle.

Il a fallu attendre la fin des congés d'été pour connaître les négociateurs patronaux sur ces différents dossiers.

Ces négociations sont primordiales dans le contexte économique actuel. Elles doivent permettre de mieux accompagner le salarié dans son évolution professionnelle ainsi que le demandeur d'emploi dans son retour vers l'emploi.

À noter que, dans les discussions actuelles au sein du nouvel opérateur sur l'offre de services, **la CFE-CGC préconise une démarche ambitieuse tant pour les demandeurs d'emploi que pour les entreprises et non un rafistolage de l'existant**. C'est pour cette raison qu'elle demande toujours à ce que ces trois dossiers ainsi que la définition de la nouvelle offre de services soient traités en parallèle. Il en va de la cohésion des sujets abordés, ceux-ci ayant des interactions dans chaque négociation.

De plus, la CFE-CGC ne se positionnera qu'avec la certitude d'avoir obtenu cohérence, efficacité et lisibilité des accords qui en résulteront, donc à l'issue de la dernière négociation.